



COLLEGE PRIVE JEAN XXIII
7 Avenue de Foix
09100 Pamiers
☎ : 05.61.67.92.29



CHARTRE DE LA SECTION SPORTIVE BASKET-BALL

Votre enfant est inscrit à la Section Sportive Basket du Collège Jean XXIII.

L'Établissement va leur permettre de pratiquer leur passion dans les meilleures conditions (installations sportives, déplacements en bus, encadrement, suivi scolaire...)

Les élèves de la section ont un aménagement du temps scolaire (aucune heure de cours n'est supprimée). Les horaires de pratique sportive s'effectuent pendant le temps scolaire.

Une appréciation sur le comportement, l'assiduité, l'investissement des élèves de la section apparaîtra sur les bulletins de période.

La présence aux entraînements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par écrit au préalable.

La licence FFBB dans un club civil est **obligatoire** durant les **4 années à la section basket**.

La tenue de sport est obligatoire à tous les entraînements.

Lors des entraînements, un investissement personnel sera demandé à chacun en terme de qualité de travail et de comportement.

Faire partie de la section sportive Basket induit une exigence de comportement et de travail tant au plan scolaire que sportif.

En cas de manque de travail ou de problème de comportement, une rencontre sera programmée rapidement avec l'élève, sa famille et l'équipe éducative.

Si aucune amélioration n'est constatée, une première mesure disciplinaire sera prise :

- **Une semaine d'exclusion de la section avec obligation pour l'élève de rester en étude jusqu'à 16H50.**

Si malgré cet avertissement, l'élève ne change pas de comportement, une deuxième sanction sera prononcée :

- **Exclusion de la section durant une période (obligation pour l'élève de rester en étude jusqu'à 16H50)**

Si récidive, une mesure définitive serait prise :

- **Exclusion définitive de la section sportive.**